



Leviers et conséquences de la transformation des élevages de porcs pour plus de bien-être animal

Le cas de l'Allemagne

Christine ROGUET
Pôle Economie
IFIP-institut du porc



Photo : ifip



LIT EXPERT 3ème édition

17 octobre 2023

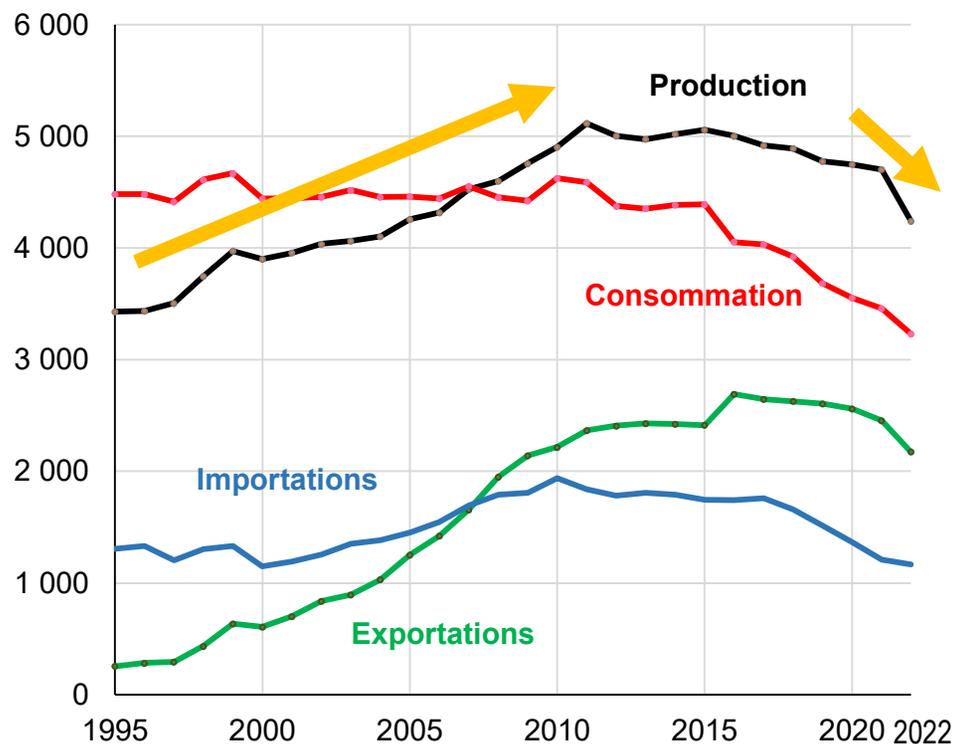


Pourquoi s'intéresser à l'Allemagne ?

- 1^{er} producteur de porc de l'UE jusqu'à peu
- Sa dynamique est passée d'une croissance insolente à une chute prévisible



Evolution du bilan d'approvisionnement en porc de l'Allemagne
(en milliers de tec)



- 1990 (chute du mur) : effondrement de la production
⇒ déficit en porc
- 2000' : forte croissance de la production
- 2010' : montée des préoccupations sociétales, baisse de la consommation
- 2020' : chute de la production

Déterminants conjoncturels et structurels

Plan de l'exposé

- Préoccupations sociétales
- Orientations politiques
- Normes privées
- Normes réglementaires
- Choix politique : accompagner la transformation des élevages...ou pas ?

Forte montée des préoccupations sociales

Mode d'élevage et taille des troupeaux
(bien-être animal, antibiotiques)

Ethique
(abattage femelles gestantes, élimination des animaux sans valeur éco.)

Alimentation animale
(foncier, soja, OGM)

Durabilité et équité sociale
(conditions d'emploi en abattoirs, conflits locaux autour des projets)

Vifs débats sur tous les sujets



Exportations
(accusées de perturber les marchés des PVD)

Concentration spatiale
(impacts environnementaux)

Risques pour la santé humaine
(antibiorésistance, cancer...)

- ✓ Végétarisme
- ✓ Militantisme
- ✓ Manifestations
- ✓ Pétitions en ligne
- ✓ Elections



DEMO SA. 21.1.2012
START 11:30 UHR - BERLIN HBF. ABSCHLUSS: BRANDENBURGER TOR



ORIENTATIONS POLITIQUES

Chartes du ministère fédéral de l'agriculture en 2012 et 2014

Echanges entre toutes les parties prenantes

2012, *Charta für Landwirtschaft und Verbraucher*

- ⇒ Durcir le **droit de la construction et de la fertilisation**
- ⇒ Rechercher les solutions pour **arrêter les mutilations**
- ⇒ Créer un **étiquetage** du bien-être animal →



2014, *Eine Frage von Haltung : neue Wege für mehr Tierwohl*

- ⇒ **Principe directeur** : « le volontariat obligatoire » (*die verbindliche Freiwilligkeit*)
- ⇒ **Ambitions** :
 - Interdire les **mutilations** non curatives
 - Conformité des **bâtiments** avec les besoins des animaux
 - Améliorer les **conditions d'abattage**
 - Former les **éleveurs**
 - Sensibiliser les **consommateurs** au prix du bien-être animal
 - Coordonner les initiatives d'**étiquetage** concurrentes
 - Promouvoir le bien-être à l'échelle **UE et internationale**
 - Accompagner les changements dans le **dialogue** → GT BEA *Kompetenzkreis Tierwohl*



Préconisations pour un élevage socialement accepté en 2015



Bundesministerium
für Ernährung
und Landwirtschaft

Wege zu einer gesellschaftlich
akzeptierten Nutztierhaltung

GUTACHTEN

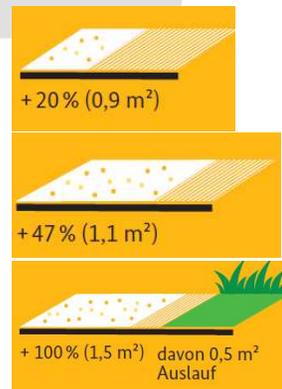
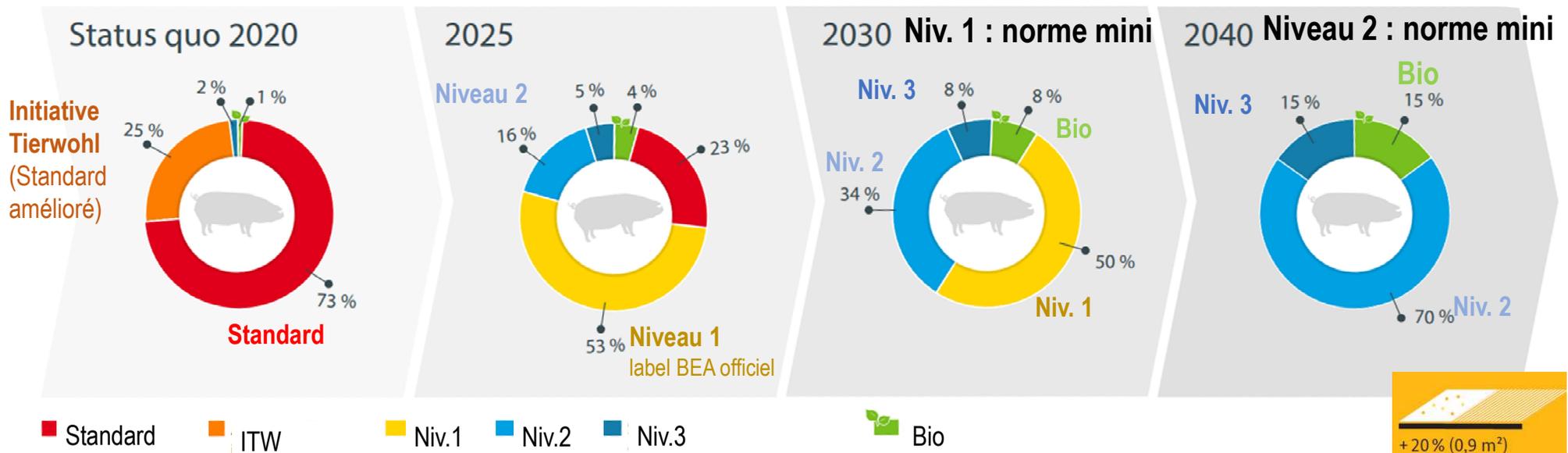
Wissenschaftlicher Beirat für Agrarpolitik
beim Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft

März 2015

1. Accès de tous les animaux à différentes zones climatiques, de préférence au climat **extérieur**
2. Structuration des bâtiments en **zones fonctionnelles** avec différents types de sol
3. Matériaux manipulables **organiques**
4. Plus de **surface**, sans immobilisation permanente (fin des **cages**)
5. Pas de **mutilations** (en particulier la coupe de la queue)
6. **Indicateurs** de bien-être des animaux
7. Réduction des usages de **médicaments**
8. **Formation** des personnes en charge d'animaux
9. Sélection **génétique** (robustesse, croissance, prolificité...)

Recommandations de la Commission Borchert en 2020 pour transformer l'élevage d'ici 2040

2020 : 1% des porcs avec une courette; 4% avec accès à l'air libre (front ouvert)



Niveau 1 : +20% de surf., matériel de manipulation, sevrage à 28 j, queue entière au bout de 3 ans
 Niveau 2 : +47% de surf., contact avec l'air extérieur si possible, sevrage à 35 j, queue entière
 Niveau 3 : +100% de surf., accès extérieur obligatoire à partir de 30 kg, sevrage à 42 j, queue entière

NORMES PRIVEES

Multiplication des labels BEA en Allemagne

Concurrence entre acteurs publics, associatifs et privés



1988



2013



2015



2019



2023

3 ONG : DTB, Bund, AbL
1 niveau d'exigence élevé
Volaille, porc, bovin

ONG DTB, 2 niveaux
Porc et volaille
(engraissement), œufs, lait

Filières porc et volaille
1 niveau (standard amélioré)
1/3 des porcs charcutiers

Ministère de
l'agriculture
3 niveaux

Ministère de
l'agriculture
5 niveaux

2019



Distributeurs
4 niveaux

2023 : Etiquetage officiel obligatoire du mode d'élevage

- ❖ **Objectif** : à l'instar de l'étiquetage des œufs, permettre aux consommateurs de faire leurs achats en connaissance de cause et ainsi d'orienter et de financer la transformation de l'élevage.
- ❖ **Obligatoire** pour la production allemande et volontaire pour les importations
- ❖ **Viande fraîche, porc**, stade engraissement, hors RHF
- ❖ **Cinq niveaux** :
 - **Stall** : bâtiment conforme aux exigences légales minimales
 - **Stall + Platz** : bâtiment avec +12,5% de surface par porc et différentes zones fonctionnelles
 - **Frischlufstall** : bâtiment ouvert sur l'extérieur sur tout un côté au moins, +50 à +73% de surf selon le poids
 - **Auslauf / Freiland** : bâtiment avec courettes ou parcours accessibles au moins 8 h/jour, +86% de surface
 - **Bio**
- ❖ **D'ici le 1/08/24**, toutes les exploitations allemandes avec porcs à l'engrais doivent déclarer leur mode d'élevage à l'autorité compétente



NORMES REGLEMENTAIRES

BEA : les 3 C (castration, cage, caudectomie)

- **Castration** sans anesthésie : interdite depuis le 1^{er} janvier 2021
- **Cages (truies)** : interdites par l'ordonnance TierSchNutzV du 9 février 2021
 - **Attente saillie** : contention limitée à l'IA et $> 5 \text{ m}^2$ / truie (dont $1,3 \text{ m}^2$ de couchage), délai de 8 ans (2029) mais [projet à déposer avant février 2024](#)
 - **Maternité** : case liberté $> 6,5 \text{ m}^2$, délai de 15 ans (2036) mais projet à déposer avant février 2033
- **Caudectomie**
 - Février 2018 - audit de la Commission européenne en Allemagne.
 - Juillet 2019 - entrée en vigueur d'un plan d'action : analyse de risque et déclaration obligatoires de l'éleveur prouvant que la caudectomie est indispensable pour tous les porcs de l'exploitation

CHOIX POLITIQUES

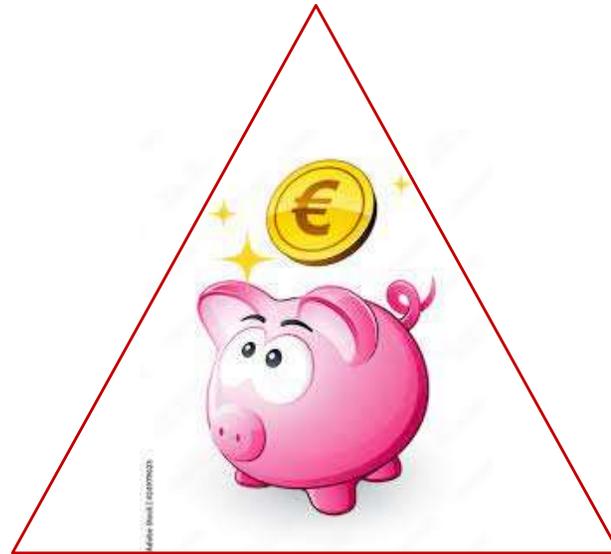
Trois voies de financement de la transformation

Prix, plus-values, taxes

Consommateurs

Eleveurs

Performances



Contribuables

Subventions, primes

- IC et GMQ dégradés dans les bâtiments ouverts
- Temps de travail et prix d'une place d'engraissement x 2
- Hausse du coût de revient de 30% en bâtiments ouverts

Prix : l'inflation rebat les cartes

Avant la crise

- ↘ consommation en tendance mais
↗ demande de porcs bien-être
- Multitude de filières de commercialisation de porcs alternatifs
- Mais faible volume, **marché de niche** : < 2% en HF 3 et 4

Depuis la crise

- **Recul de la demande**
Aucun cahier des charges n'accepte de nouveaux producteurs.
Résiliation de contrats pour l'ITW (HF2, standard amélioré)
- **Renchérissement des coûts** à tous les maillons de la filière
Hausse de prix difficilement répercutables au consommateur
sans accentuer la baisse de la consommation



Taxer les produits animaux ? Un choix politique difficile

Trois options proposées par la commission Borchert en 2020

• Fiscalité générale (impôt de solidarité)

- Limites : les non consommateurs paient aussi ; difficulté d'affectation à l'élevage

• Hausse de la TVA sur les produits animaux de 7% à 19%

- Plus simple à mettre en œuvre mais difficulté d'affectation à l'élevage
- Limites : 1) impacte davantage les produits les plus durables (plus chers)
2) discriminatoire pour les éleveurs étrangers ne bénéficiant pas d'aides en retour

• Création d'une taxe d'accise (liée au volume) sur les produits animaux

- **40 cts/kg de viande et de produits transformés**, 2 cts/kg de lait, de produits laitiers frais et d'œufs, 15 cts/kg de fromage, de beurre et de lait en poudre → génèrerait ~ **3,6 Mds€ / an = besoin**
- Surcoût moyen pour un « consommateur moyen » en 2020 : **35 € / personne / an**
- Limites : réaffectation des fonds aux Länder, discriminatoire pour les produits importés
- **Considérée comme la meilleure solution → proposition d'ici mars 2023**

Août 2023, ses recommandations n'étant pas mises en œuvre, la Commission Borchert a démissionné

Subventionner les investissements et compenser les surcoûts

PAC - second pilier

Queue entière : 9 € / plt et 21 € / porc à l'engrais, augmentée si courette
Truies libres en maternité...

Programme fédéral d'aide à la transformation des bâtiments porcins vers les niveaux 3 à 5 de l'étiquetage obligatoire (2023)

Durée : 10 ans, Budget : 1 milliard € sur 4 ans (2024-2027)

SUBVENTION A L'INVESTISSEMENT

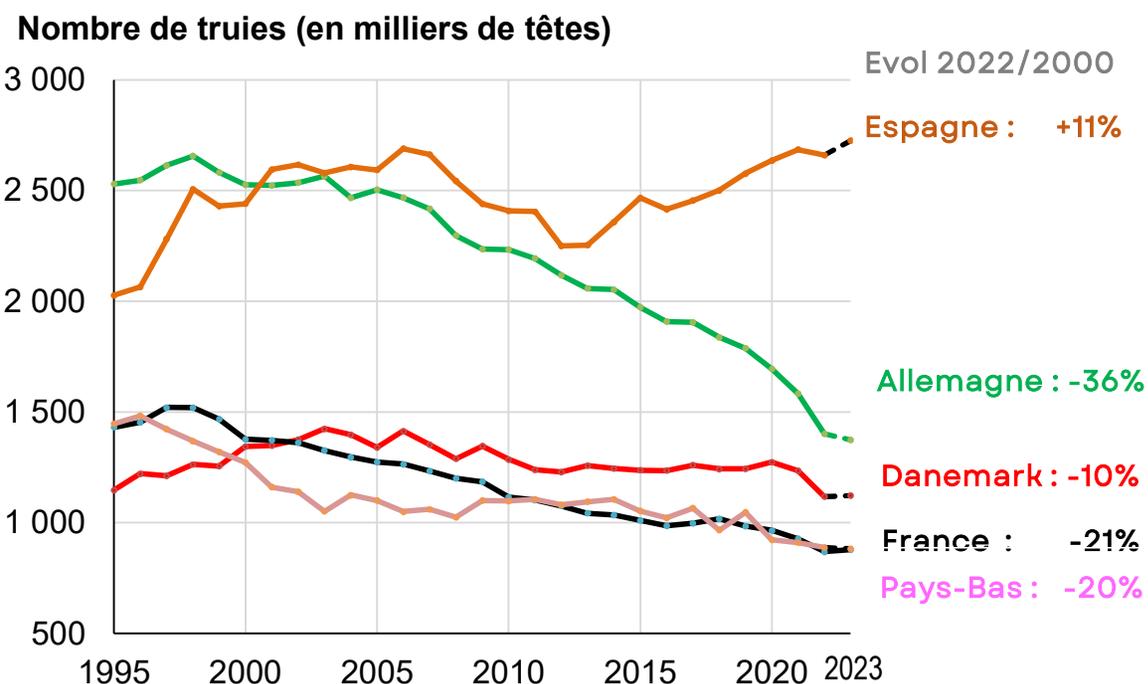
- Taux de subvention : **60%** jusqu'à 500 000 €,
50% de 500 000 à 2 M€,
30% de 2 à 5 M€ d'investissements éligibles
- Plafond investissements éligibles : **5 M€ / exploitation**
- Subvention max. : **1,95 M€ / expl.**

COMPENSATION DES SURCOÛTS PERMANENTS

- Conditions : satisfaire les critères des **niv. 3 à 5** de l'étiquetage obligatoire du mode d'élevage, **70% de queues intactes à la vente**
- Surcoûts forfaitaires
- Taux de compensation fn du nombre de têtes :
80% des dépenses éligibles par porc puis **70%** .
- Aides max. / an = **500 € / truie**, **30 € / porcelet produit**,
50 € / porc charcutier vendu.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les producteurs découragés cessent l'élevage La décapitalisation s'accélère



Effets conjugués :

- Pression sociétale
- Manque de sécurité de planification et de financement
- Fin des distorsions environnementales, fiscales, sociales (lois de 2021)
- Démographie et départs anticipés

Perspectives pour enrayer la perte de compétitivité

- Coupler étiquetage BEA et mention de l'origine
- Faire pression à l'échelle de l'UE dans une « Commission Borchert européenne » à créer
- Changer de ministre de l'Agriculture ?

Source : Eurostat, traitement ifip, enquêtes de cheptel de décembre, sauf 2023 (mai)

Merci de votre attention !

christine.roguet@ifip.asso.fr

Tel : 07 62 53 40 77